



Communiqué de presse

Date : 6 mai 2019

Surveillance du marché 2018

Le taux de défauts des matériels électriques reste identique à celui de l'année précédente

Parmi les matériels électriques contrôlés par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI en 2018, un produit sur sept présentait des défauts. 80 interdictions de vente ont dû être prononcées. De plus, 9 rappels et informations de sécurité concernant des produits dans les domaines de l'électroménager, de l'habitat et de l'informatique ont dû être diffusés publiquement.

La surveillance du marché par l'ESTI est effectuée dans toute la Suisse conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT ; RS 734.26). Les appareils électriques à usage domestique et ceux destinés aux bureaux, aux entreprises d'artisanat et à l'industrie font l'objet de contrôles par pointage portant sur leur conformité et leur sécurité.

1598 produits ont été répertoriés pour être contrôlés à l'occasion de visites effectuées chez les grands distributeurs, sur des marchés spécialisés, chez les fabricants et dans des foires ainsi que dans le cadre du commerce électronique. Des contrôles ont aussi été réalisés à la suite d'informations fournies par des consommateurs et des professionnels du domaine électrique.

Au total, 232 produits présentant des défauts ont été répertoriés, soit 14% de tous les matériels électriques contrôlés. Dans 110 cas, il s'agissait de défauts concernant la sécurité pouvant entraîner des risques de décharges électriques, de brûlures, de blessures provoquées par des éclats de verre, de surchauffe ou d'incendie.

S'il existe un danger pour l'utilisateur, l'ESTI peut interdire la mise à disposition sur le marché d'un produit. C'est la raison pour laquelle 80 interdictions de vente ont dû être prononcées en 2018. Il s'agissait en particulier d'appareils ménagers, de blocs multiprises, de batteries, de chargeurs d'ordinateurs portables et de smartphones, mais aussi de plaques passe-câbles, de ventilateurs, de luminaires et de pompes à usage industriel.

La vente d'appareils électriques équipés de fiches étrangères (par exemple fiches Schuko) est en principe interdite en Suisse car des parties conductrices risquent d'être touchées au moment où l'on essaye d'introduire la fiche dans la prise ou de la modifier sans avoir les connaissances techniques requises. Il est recommandé aux consommateurs de renvoyer ces appareils et d'en informer l'ESTI.

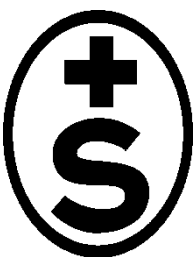
Les consommateurs devraient par ailleurs faire preuve de prudence lors d'achats en ligne d'appareils électriques particulièrement bon-marché provenant de l'Extrême-Orient. Certains de ces appareils sont des imitations et peuvent devenir dangereux suite à une utilisation prolongée, en raison de leurs composants électriques de mauvaise qualité et de leur construction sommaire (p. ex. risque d'incendie).

Dans 28 cas, les fabricants et les commerces ont eux-mêmes retiré du marché les produits concernés en collaboration avec l'ESTI, conformément à la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro). Dans 9 cas, les rappels et informations de sécurité ont par ailleurs été publiés sur le site Internet du Bureau fédéral de la consommation BFC. Ils concernaient des lampadaires, des plafonniers, des blocs d'alimentation, des adaptateurs de voyage, des bouilloires, des tondeuses à cheveux, des friteuses et des batteries d'ordinateurs portables.

Lors de l'achat d'un appareil électrique, les consommateurs et consommatrices devraient s'assurer que l'appareil est équipé d'une prise électrique suisse conforme, que le service client est compétent et joignable, que le mode d'emploi est fiable et le cas échéant un label de contrôle est apposé sur l'appareil. Le signe de sécurité (S) de l'ESTI est par exemple un label de contrôle suisse reconnu. La liste des appareils munis du signe de sécurité (S) est publiée à l'adresse www.esti.admin.ch. Les appareils munis de labels de contrôle reconnus répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une valeur ajoutée pour les consommateurs.

Adresse pour l'envoi de questions :

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Renseignements : 044 956 12 30, Peter Fluri
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch



Signe de sécurité

Annexe :
Surveillance du marché 2018 (diagrammes des matériels contrôlés, matériels défectueux)

Surveillance du marché 2018 – Matériels électriques à basse tension selon l'OMBT

